

Exemples de libellé de grief

Congédiement :

Nature du grief : J'ai un grief aux termes de la convention collective et/ou de toute loi applicable parce que j'ai été congédié sans motif valable.

Règlement demandé dans le grief : Réparation entière et immédiate.

Violation de la convention : Comprenant, mais sans s'y limiter (numéro de l'article pertinent ou nom de la loi qui s'applique).

Mesure disciplinaire (c.-à-d., avertissements, suspensions ou rétrogradations) :

Nature du grief : J'ai un grief aux termes de la convention collective et/ou de toute loi applicable parce que j'ai fait l'objet de mesures disciplinaires sans motif valable.

Règlement demandé dans le grief : Réparation entière et immédiate.

Violation de la convention : Comprenant, mais sans s'y limiter (numéro de l'article pertinent ou nom de la loi qui s'applique).

Affichage de postes (aucun affichage) :

Nature du grief : J'ai un grief aux termes de la convention collective et/ou de toute loi applicable parce que le poste de _____ n'a pas été affiché.

Règlement demandé dans le grief : Réparation entière et immédiate.

Violation de la convention : Comprenant, mais sans s'y limiter (numéro de l'article pertinent ou nom de la loi qui s'applique).

Affichage de postes (aucune nomination) :

Nature du grief : J'ai un grief aux termes de la convention collective et/ou de toute loi applicable parce que je n'ai pas été retenu pour le poste de _____ tel qu'affiché.

Règlement demandé dans le grief : Réparation entière et immédiate.

Violation de la convention : Comprenant, mais sans s'y limiter (numéro de l'article pertinent ou nom de la loi qui s'applique).

Salaire inapproprié :

Nature du grief : J'ai un grief aux termes de la convention collective et/ou de toute loi applicable parce que je n'ai pas été correctement rémunéré pour le travail exécuté.

Règlement demandé dans le grief : Réparation entière et immédiate.

Violation de la convention : Comprenant, mais sans s'y limiter (numéro de l'article pertinent ou nom de la loi qui s'applique).

Heures supplémentaires :

Nature du grief : J'ai un grief aux termes de la convention collective et/ou de toute loi applicable parce qu'on ne m'a pas demandé de faire des heures supplémentaires.

Règlement demandé dans le grief : Réparation entière et immédiate.

Violation de la convention : Comprenant, mais sans s'y limiter (numéro de l'article pertinent ou nom de la loi qui s'applique).

**Mise à pied :**

Nature du grief : J'ai un grief aux termes de la convention collective et/ou de toute loi applicable parce que j'ai été mis à pied de manière inappropriée.

Règlement demandé dans le grief : Réparation entière et immédiate.

Violation de la convention : Comprenant, mais sans s'y limiter (numéro de l'article pertinent ou nom de la loi qui s'applique).

Des personnes qui ne relèvent pas de l'unité de négociation effectuent du travail de l'unité :

Nature du grief : J'ai/Nous avons un grief aux termes de la convention collective et/ou de toute loi applicable parce que des personnes ne relevant pas de l'unité de négociation effectuent du travail de l'unité.

Règlement demandé dans le grief : Réparation entière et immédiate.

Violation de la convention : Comprenant, mais sans s'y limiter (numéro de l'article pertinent ou nom de la loi qui s'applique).